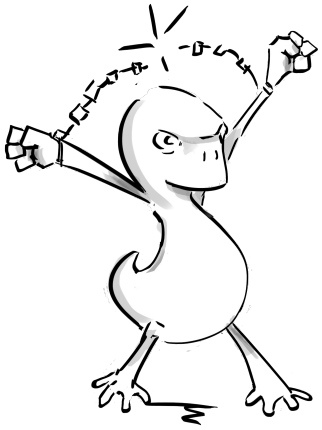

Le Triton Libéré

Printemps 2019

Journal de l'Atelier Populaire d'Urbanisme de Fives - Hellemmes - Saint-Maurice Pellevoisin

EDITO : 5 ans déjà !

On ne va quand même pas vous imposer ici un bilan complet de l'action de l'APU depuis cinq ans dans le quartier... Mais depuis 2014, on a quand même l'impression de ne pas trop s'être trompé.es en se disant que la question du mal-logement et des transformations urbaines étaient un sujet sensible qui touchait de nombreuses familles du quartier. On s'est souvent retrouvé confronté à des habitant.es qui ne savaient pas trop comment lutter pour faire valoir leurs droits et leurs revendications pour leur logement et l'avenir de leur quartier. Et dire qu'il nous a fallu tout ce temps pour que notre action puisse être enfin reconnue des pouvoirs publics locaux (Ville, Métropole, Département)...

Avec près de 200 familles accompagnées par an, on est pas prêt.es de s'arrêter de faire la nique aux propriétaires verreux qui profitent de la précarité d'une grande partie des habitant.es du quartier pour faire leur beurre en toute impunité. Et plus on sera nombreux.ses, plus le rapport de force sera en notre faveur. Les luttes de quartier doivent d'abord être portées par ses habitant.es. Et nous, on sera toujours là pour filer un coup de main quand il y en aura besoin. Alors, on y va?

Îlot Pépinière : le combat continue !

Première mobilisation à laquelle a participé l'APU Fives, à peine un mois après sa création en 2014, la lutte des habitant.es de l'Îlot pépinière (rue du Faubourg de Roubaix à Saint-Maurice) contre leur expropriation continue de plus belle devant les tribunaux. Malgré le commencement des travaux sur l'ancien espace agricole de l'ancienne pépinière, une victoire juridique vient en effet de redonner espoir aux habitant.es de l'îlot dans leur combat ! La mairie et la SPL Euralille, en charge du projet, ont décidemment du mouron à se faire dans cette histoire... (1)

Dire que la lutte des habitant.es de l'Îlot pépinière a pris la forme d'une guérilla judiciaire est peu dire. Recours contre les permis de construire, contre les expropriations, contre l'utilité publique du projet... Cette lutte est devenue invisible pour qui ne la connaît pas et pourtant...

Fini les banderoles et les rassemblements bruyants. La mobilisation se poursuit dans l'invisibilité des tribunaux civils et administratifs. Et après plusieurs revers, les habitant.es entrevoient à nouveau l'espoir de pouvoir garder leurs maisons à travers une décision récente de la Cour d'appel de Douai.

Coup d'arrêt

Dans sa décision du 14/03/19, la cour d'appel, saisie de l'utilité publique du projet, est allée contre le Tribunal administratif de Lille qui avait validé celle-ci. La justification ? Elle ne s'est pas basée sur les arguments portés contre le projet mais sur un vice de forme dans la procédure en montrant que le préfet du Nord, en charge de l'enquête d'utilité publique était à la fois « juge et partie » dans cette histoire : il demandait leur avis sur le projet à des personnes sous son autorité et puis validait lui-même cet avis... Dôle de mélange des genre ! Cette remise en cause de l'utilité publique du projet remet de fait en cause les expropriations, puisque en France, seule une Déclaration d'utilité publique (DUP) permet d'expulser des propriétaires contre leur volonté.

Que va-t-il se passer maintenant ? La ville a annoncé dans la Voix du Nord vouloir saisir le Conseil d'État. Si celui-ci valide la décision de la Cour d'appel, la ville devra recommencer l'enquête d'utilité publique et les habitant.es pourront nouveau faire des recours. S'il invalide la décision, l'affaire retourne devant une cour d'appel. C'est un peu technique mais dans les deux cas il y en a encore pour des années devant les tribunaux, continuant la guerre d'usure que mènent les habitant.es à la ville !

Quelles suites ?

« On a perdu deux ans et on a angoissé beaucoup de gens alors qu'on savait bien que pour des maisons qui parfois étaient là depuis trois, quatre générations dans leur famille, où ils avaient fait des travaux, on aurait dû, dés le départ - on évaluait nous même - [aller] bien au delà des Domaines (2) » avait annoncé Martine Aubry lors du Conseil municipal de juin 2018. Cette annonce qui sent bon le triomphe date d'avant la déconvenue de la ville devant la cour d'appel. Effectivement si la ville avait payé le « juste prix » d'emblée pour les maisons, il n'y aurait pas eu tout ces recours. Mais la machine métropolitaine, aussi avare en affaire qu'avide de nouveux espaces à contruire s'est attirée le couroux des habitant.es de l'Îlot pépinière bien décidés à mettre des bâtons dans les roues à celles et ceux qui avaient essayé de les rouler dans la farine.

On se demande bien quelle sera la suite donnée à cette histoire : permettre aux habitant.es de garder leurs maisons, malgré les constructions comme c'est le cas de l'autre côté de la rue du Faubourg de Roubaix (parce que leur propritaire avait le bras long) ? Les racheter à leur vrai prix ? Ou continuer la bataille juridique pendant encore plusieurs années avec l'espoir, enfin, de faire lâcher le morceau aux pouvoirs publics et éviter l'extension de la pieuvre Eurallille dans le quartier ?

(1) Pour toutes les infos sur cette lutte, tout est sur le site apufives.org
(2) Les Domaines évaluent les biens dans le cadre d'expropriation.

LMH : laisser pourrir pour mieux faire déguerpir ?

Coincée entre les rues Gutenberg et Cabanis, cachée au milieu de ses petites rues en cul-de-sac, la cité Casseville ressemble à un petit havre tranquille planté au beau milieu de Fives. Comme à chaque printemps, les jardins de la cité ouvrière fleurissent. Mais comme chaque printemps depuis plus d'une dizaine d'années maintenant, ils sont de moins en moins nombreux à être entretenus. La faute au non-remplacement des ancien.nes habitant.es d'une partie de la cité appartenant au bailleur social LMH.

A la fin du 19e siècle, le patron d'industrie Adophe Casse, propriétaire d'une usine de linge située à l'emplacement de l'actuelle mairie de quartier de Fives, commande la construction de la cité qui portera son nom : "Casseville". Utilisée pour loger les ouvrier.es de l'usine, elle traverse le 20e siècle et survie à la fin de l'usine qui l'avait fait naître. Dans les années 70, elle semble pourtant promise à la destruction. Les logements ne sont plus adaptés aux normes modernes d'habitat, ce qui semble justifier la destruction de la cité. Mais tout le monde ne l'entend pas de cette oreille et avec l'aide d'associations, tient à préserver la vie de la courée, son environnement solidaire et craint les relogements dans des appartements certes modernes mais sans vie et aux allures de cages à lapins. Des travaux de réhabilitation et d'assainissement sont alors mis à l'oeuvre et permettent à Casseville de se maintenir dans le quartier.

Fini les travaux !

Pourtant, depuis dix ans, il paraît clair que LMH, propriétaire d'une partie des logements, souhaite se débarrasser de ses locataires : non-remplacement des locataires quittant leur logement, maisons murées, travaux d'entretien des logements et des espaces communs réalisés au compte-goutte... Tout est bon pour casser l'image presque bucolique de Casseville et lui donner au contraire une figure parfois bien triste, comme le symbolise l'incendie du n°49 qui, calciné en partie, n'est toujours pas réhabité ni même sécurisé. L'intervention de la Brigade Anti-Criminalité en 2016 qui abat un jeune qui réalisait un deal dans la cité parachève le travail : il faut agir.

Il y quelques mois, la dizaine de locataires qui habite toujours sur place a carrément reçu un courrier de LMH leur demandant expressément de remplir une demande de mutation afin de pouvoir procéder à l'évacuation complète des lieux. Fatigué.es d'habiter dans des logements mal entretenus malgré les nombreux signalements (humidité, nuisibles, infiltrations, isolation...) certain.es acceptent de partir. D'autres n'ont pas vraiment le choix puisque leur plafond fini par s'écrouler, se qui entraine leur relogement d'urgence.

Partir, le crève-coeur

Un problème de poids se pose cependant pour le relogement : comment retrouver une maison avec un jardin, dans une atmosphère tranquille, le tout pour un loyer équivalent ? D'autres locataires s'inquiètent également de se voir proposer des logements pas adaptés à leur situation, notamment concernant leur handicap. Enfin, certains refusent de quitter les lieux. *« Je ne sortirai d'ici que les pieds devant !* » nous annonce un des derniers habitants présents. *« Je suis tranquille ici, jamais je ne trouverai la même chose ailleurs...* ». Plusieurs locataires semblent, comme lui, déterminer à se battre pour pouvoir rester dans la cité, malgré la pression du bailleur, mais également les nouvelles constructions alentours, qui enclavent un peu plus le quartier et détériorent son ensoleillement.

Mais tout ça pour quoi au fait ? Il semble que la destruction de la cité ne soit pas à l'ordre du jour, notamment car les façades de la cité ont été classées et donc protégées de la démolition. Une réhabilitation, voir un regroupement des maisons en logements plus grands et plus adaptés aux exigences (et au porte-feuille) d'une clientèle un peu moins précaire pourrait être à l'ordre du jour. Une manière de mettre à l'écart les populations les plus pauvres du quartier et de faire jouer la roulette de la gentrification. Même lorsqu'on est bailleur "social", la rentabilité semble désormais être le seul gouvernail qui prévaut en matière de logement.

Brèves d'ici et d'ailleurs

Paroles d'Habitat

Lors des 40 ans de l'APU Vieux-Lille en mars dernier, une démarche a été lancé : faire des propositions directement applicable pour favoriser le droit au logement à Lille et dans la MEL. Cette démarche est portée en inter-APU et porte le nom de « Paroles d'Habitat ». Si tu es motivé.e à bosser sur les questions d'habitat indigne, de lutte contre les expulsions et pour un logement accessible à toutes et tous, hésites pas à nous contacter !

Expulsions : Grenoble montre l'exemple

On est pas toujours fans des décisions de la municipalité grenobloise. Mais le 23 Mai 2019, la ville a pris un arrêté « contre les remises à la rue ». Si cet arrêté ne remet pas en cause l'action des huissiers qui peuvent continuer à mettre la pression sur les gens pour les faire partir, il conditionne l'expulsion par la police à l'obligation d'une proposition de relogement. Si ce n'est pas une première (des villes communistes dans le Pas de Calais et en Seine Saint Denis notamment l'ont déjà fait), c'est la première grande ville à se lancer dans cette démarche. Un exemple à suivre pour la Ville de Lille ?!

Maison écroulée à Fives : Un procès attendu en juin 2019

Retour en arrière, Septembre 2014, une maison s'effondre rue Pierre Legrand tuant une femme et son enfant. La maison riveraine de celle qui s'est effondrée en 2014 avait été percuté par un camion, rasée et le mur mitoyen restant consolidé par la ville dans les années 90. Le bailleur n'est pas le seul mis en cause, la ville de Lille pour les réparations et la MEL pour des travaux de voiries qui auraient fait trembler l'immeuble sont aussi appelés à la barre.
Il est temps que cette affaire soit jugée, les responsabilités de chacun.es tranchées et des enseignements tirés pour qu'il ne se repasse plus jamais ça...

L'APU, c'est quoi?

Ça construit partout mais c'est jamais pour nous ! Voilà ce qu'on entend dans le quartier depuis près de dix ans maintenant. Et c'est vrai que Fives se transforme, place Degeyter, démolition de la Cité Lys, constructions des rues Coustou, chaude rivière Vaucanson, projet de réhabiliatation de Fives Cail etc..

Ces rénovations ont des conséquences, elles attirent de nouveaux habitants, font augmenter le prix des loyers, et attisent l'oeil des propriétaires et promoteurs.

L'APU de Fives est une association d'habitant·e·s pour les habitant·e·s. Elle s'est créé pour que personne ne reste sur le carreau de cette grande transformation.

Pour que les plus précaires puissent continuer à vivre dans un logement en bon état dans le quartier et puissent peser sur l'avenir de Fives.

Défense des habitant·e·s concernant

Les procédures d'expulsions

Les logements insalubres

Les problèmes avec un propriétaire

Les projets de rénovation urbaine

Contacts : apufives@gmail.com
06.58.71.07.64 - 03.59.22.39.76